

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **4 avril 2022** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Véronique Côté
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2022-04
48

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Véronique Côté, appuyé par France Thibodeau et résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-04
49

03.01 - Séance ordinaire du 7 mars 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - LÉGISLATION

2022-04
50

04.01 - Confirmation de réussite de la formation sur le comportement éthique

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Catherine Bilodeau a suivi la formation en classe virtuelle sur le Comportement éthique des élus le 8 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE qu'après validation, ladite formation a été dispensée par la formatrice Marie-Noël Gagnon, Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., formatrice ayant reçu l'autorisation de la Commission prévue à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM);

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Marjolaine Leblanc a suivi la formation en classe virtuelle sur le Comportement éthique des élus le 9 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE qu'après validation, ladite formation a été dispensée par les formateurs Yves Chaîné et Denis Beaupré, Sauvé, s.e.n.c.r.l., formateurs ayant reçu l'autorisation de la Commission prévue à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM);

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Véronique Côté a suivi la formation en classe virtuelle sur le Comportement éthique des élus le 25 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE qu'après validation, ladite formation a été dispensée par le formateur Charles Turcot, Trivium Avocats inc., formateur ayant reçu l'autorisation de la Commission prévue à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM);

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Véronique Côté et résolu :

QUE le conseil accuse réception de la déclaration de participation à la formation sur le Comportement éthique des élus, de madame Catherine Bilodeau, conseillère au poste #6;

Cette déclaration a été faite devant moi, Magguy Mathault, directrice générale et greffière-trésorière le 22 mars 2022;

QUE le conseil accuse réception de la déclaration de participation à la formation sur le Comportement éthique des élus, de madame Marjolaine Leblanc, conseillère au poste #1;

Cette déclaration a été faite devant moi, Magguy Mathault, directrice générale et greffière-trésorière le 23 mars 2022;

QUE le conseil accuse réception de la déclaration de participation à la formation sur le Comportement éthique des élus, de madame Véronique Côté, conseillère au poste #5;

Cette déclaration a été faite devant moi, Magguy Mathault, directrice générale et greffière-trésorière le 28 mars 2022.

Un accusé réception a été remis pour chacune des déclarations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-04
51

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par France Thibodeau et résolu d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 18 281,73 \$;

Payable par chèques	17 761,74 \$
Payable par dépôts directs	519,99 \$
TOTAL	18 281,73 \$

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Marjolaine Leblanc et Vanessa Chouinard. Les initiales des membres du conseil responsables de la vérification ont été apposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-04
52

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Véronique Côté, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu :

- que les comptes du mois de février 2021 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés	88 221,06 \$
Salaires nets versés	14 053,16 \$
Remises de l'employeur	6 266,99 \$
TOTAL	108 541,21 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-04
53

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu d’accepter les journaux généraux suivants :

Journal général # REGUL-02 À REGUL-18 : Écritures de régularisation de fin d'année 2021

Journal général # EJ-01-01 à EJ-01-06 : Conciliation bancaire de janvier 2022

Journal général #EJ-02-07 à EJ-02-09 : Conciliation bancaire de février 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-04
54

05.04 - Adoption du rapport financier de 2021

ATTENDU QUE les états financiers se terminant le 31 décembre 2021 ont été présentés aux membres du conseil municipal par madame Audrey Lavoie, comptable agréée de chez Raymond Chabot Grant Thornton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bourgault

APPUYÉ PAR : Catherine Bilodeau

ET RÉSOLU QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 soit adopté comme suit :

Revenus de fonctionnement	1 159 588 \$
Charges	1 144 563 \$
Excédent (déficit) de l'exercice avant les ajustements	15 025 \$
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement des immobilisations	199 071 \$
Financement	(78 200) \$
Affectations	(108 441) \$
Cession	
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	27 455 \$
Surplus accumulé au 31 décembre 2021	546 509 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05.05 - Présentation du code d'éthique et de déontologie des employés

Le projet de règlement concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus est déposé séance tenante par la conseillère Catherine Bilodeau.

05.06 - Demande de soutien financier le Re-Lait

Les élus laissent porter cette demande.

05.07 - Frais de déplacement - utilisation du véhicule

CONSIDÉRANT QUE le taux d'allocation pour l'utilisation du véhicule personnel est de 48 cents du kilomètre depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT la hausse considérable des coûts de l'essence;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er octobre 2021, le tarif gouvernemental est à 52 cents au Québec et à 59 cents au fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'accepter les tarifs suivants :

Moins de 1,40 \$/litre	0,48 \$/km
1,40 \$/litre à 1,49.9 \$/litre	0,50 \$/km
1,50 \$/litre à 1,59.9 \$/litre	0,52 \$/km
1,60 \$/litre à 1,69.9 \$/litre	0,55 \$/km
1,70 \$/litre à 1,79.9 \$/litre	0,58 \$/km
1,80 \$ /litre à 1,89.9 \$/litre	0,61 \$/km
1,90 \$/litre à 1,99.9 \$/litre	0,64 \$/km
Plus de 2 \$/litre	0,67 \$/km

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05.08 - Commission municipale - dépôt du rapport sur la transmission des rapports financiers

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) a annoncé, en janvier 2022, des travaux d'audit concernant la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés par la Vice-présidente à la vérification de la Commission et que le rapport d'audit de conformité de cette dernière a été produit et sera rendu public;

CONSIDÉRANT QUE ces rapports doivent être déposés à la première séance du conseil de la municipalité qui suit leur réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Commission demande de transmettre une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant le dépôt de ces rapports;

IL EST PROPOSÉ PAR : Vanessa Chouinard

APPUYÉ PAR : Véronique Côté

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil confirme et officialise le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la direction de l'expertise et du soutien stratégique en audit de la Commission municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Absent.

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - René Laverdière, représentant

Le maire a fait le suivi avec Normand Caron sur l'entretien de certains chemins fermés l'hiver.

2022-04
57

07.02 - Résolution sur la véracité des frais encourus des route locales de niveaux 1 et 2

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 247 052 \$ dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la reddition de comptes est intégrée au rapport financier dans la section QUESTIONNAIRE devant être déposé au Ministère des affaires municipales et de l'habitation;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Simon Bourgault, appuyé par France Thibodeau, il est résolu et adopté :

QUE la municipalité de Saint-Adalbert atteste et informe le ministère des Transports de la véracité des frais encourus et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-04
58

07.03 - Balayage de rues

IL EST PROPOSÉ PAR Vanessa Chouinard

APPUYÉ PAR Véronique Côté et résolu

QUE le conseil retienne les services de Entreprise Denis Leblanc au coût de 117,00 \$ par heure pour le balayage des rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-04
59

07.04 - Résolution - fermeture ancien chemin - Route de la Montagne

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Magguy Mathault à poursuivre le dossier de fermeture de l'ancien chemin de la Route de la Montagne avec monsieur Christian Chénard, Arpentage Côte-Sud et les avocats pour la prise d'informations nécessaires à l'avancement de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant

Une réunion sera tenue à la fin avril.

08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc, représentante

Une rencontre se tiendra entre madame Stéphanie Lizotte, directrice générale de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud et madame Luce Bergeron, coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles à la MRC de L'Islet pour le compostage obligatoire dans les municipalités.

2022-04
60

08.03 - Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences

CONSIDÉRANT QUE l'organisme RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC), ci-après le « Programme »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a été désignée pour agir à titre de demandeur relativement au projet de mise en place d'un programme incitatif de valorisation du compostage domestique pour le secteur résidentiel, ci-après le « Projet », au nom de la Municipalité de Saint-Adalbert;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marjolaine Leblanc

APPUYÉ PAR : France Thibodeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE respecter l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme;

DE prendre en charge la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant;

D'AUTORISER monsieur Patrick Hamelin, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de L'Islet, à signer et à déposer une demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme, au nom de la municipalité de Saint-Adalbert et à transmettre tout document ou information y étant relatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Le comité travaille sur le plan d'actions.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Véronique Côté, représentante

Le directeur général du Magasin Coop de St-Pamphile demande s'il était possible de fournir, mensuellement, les informations sur les nouveaux résidents/propriétaires afin de faire un suivi sur les montants qu'ils auront à verser sur le territoire. La directrice générale Magguy Mathault mentionne qu'il serait préférable de le faire soit au fur et à mesure ou soit 3-4 fois par année lors du traitement des tenues à jour/mutations. René Laverdière en discutera lors de la prochaine rencontre.

2022-04
61

09.03 - Projet de garderie

CONSIDÉRANT QUE nous avons deux services de garde en milieu familiale sur notre territoire mais qu'ils sont tous les deux fermés pour cause de déménagement et de retraite;

CONSIDÉRANT QUE nous nous retrouvons avec aucune place en garderie à offrir sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE nous travaillerons sur un projet d'études pour revitaliser notre municipalité ayant pour but de créer un milieu de vie dynamique et attrayant pour les familles;

CONSIDÉRANT QUE nous avons de très beaux locaux pour accueillir un(e) ou des RSG;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Catherine Beaulieu et résolu :

QUE le conseil s'engage à offrir un local à même ses bâtiments à un(e) ou des responsable(s) intéressé(s)(es) à opérer un service de garde. Le coût de location sera à frais minimes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-04
62

09.04 - Projet - Repas bénévoles

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et de L'Islet a présenté le projet Comité bénévoles PNHA 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, par l'intermédiaire des Diners-causeries, permettra de faire rejaillir la participation sociale des aînés et développer la résilience communautaire afin de contrecarrer les séquelles de la pandémie, dont l'isolement et l'insécurité ainsi qu'une vulnérabilité palpable;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans le plan d'actions de la politique MADA de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le programme PNHA a un budget de 18 000 \$ pour 8 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière a pour but de relancer les Dîners-causerie et amener les municipalités à créer un auto-financement pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Côté, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu :

QUE le conseil s'engage à :

- faire la gestion administrative pour ce projet;
- d'offrir la salle gratuitement pour l'organisations des Dîners-causeries;
- de mandater le comité MADA comme étant le comité responsable du projet et de travailler en étroite collaboration avec les aînés-bénévoles;
- de faire 9 activités annuellement;
- de faire la demande de permis MAPAQ et d'assurer le suivi des formations nécessaires;
- de verser une aide financière de 1 000 \$ pour le démarrage;
- d'offrir le soutien nécessaire au comité et aux aînés-bénévoles dans le cadre de leurs fonctions respectives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentante

Rencontre du transport adapté a été tenue mercredi dernier et les sujets discutés sont :

- l'entente avec la MRC est sur le point d'être signée, seulement une petite modification restait à faire;
- des accommodements ont été rendus au niveau du transport collectif et ce, à compter du 1er avril dernier puisque les deux parties étant en accord avec cette décision;
- les demandes de transport collectif seront déposées à la MRC de L'Islet pour ensuite être redirigées au transport adapté;
- le projet dernier vœu prend forme. Un responsable de l'organisation communautaire du CISSS sera là pour cibler les personnes étant dans cette situation;
- un conducteur à temps partiel a été embauché;
- une demande de modification sera acheminée à l'ALPHIS pour assurer la sécurité des membres lors de l'embarquement et du débarquement.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, Catherine Bilodeau, représentante

Cette dernière participera à l'activité Le Grand Rendez-Vous Touristique de la Chaudière-Appalaches le 20 avril prochain à Lévis.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant

Le recouvrement des chaises de la salle avec de la cuvette est avancé.

12.02 - Point information - Loisirs, Vanessa Chouinard, représentante

Nous sommes présentement dans le 2e concours pour l'embauche de 2 moniteurs(trices) de terrain de jeux et à ce jour, aucune candidature reçue.

2022-04
63

12.03 - Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons aucun élu pour le dossier de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des demandes liées à la lecture dans les plans d'actions MADA et politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Catherine Beaulieu et résolu de nommer les conseillères France Thibodeau et Véronique Côté pour assurer un suivi avec la responsable de la bibliothèque et d'élaborer des nouvelles stratégies en lien avec les plans d'actions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-04
64

12.04 - Résolution - Demande fonds FDTÉ

ATTENDU la création et l'annonce, en juillet dernier, d'un programme intitulé le Fonds de développement territorial et économique L'Islet / Montmagny (FDTÉ), destiné à des projets visant le progrès social et économique dans les deux territoires et doté d'une enveloppe financière issue d'un partenariat entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC de L'Islet et la MRC de Montmagny;

ATTENDU QUE les municipalités sont des organismes admissibles au programme en question;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adalbert souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme dans le but de faire réaliser une étude sur le développement d'une vision pour le "cœur" de Saint-Adalbert. Il s'agit de revoir la fonctionnalité de deux bâtiments centraux de la municipalité, soit l'église et le centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par Véronique Côté et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Magguy Mathault, à préparer et à déposer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adalbert, une demande d'aide financière au Fonds de développement territorial et économique L'Islet / Montmagny (FDTÉ) pour la réalisation d'une étude sur le développement d'une vision pour le "cœur" de Saint-Adalbert. Il s'agit de revoir la fonctionnalité de deux bâtiments centraux de la municipalité, soit l'église et le centre communautaire, et à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

14.01 - Publication sur l'affiche numérique pour l'AGA du comité des résidents de Ste-Perpétue

À la suite à la demande de la conseillère Marjolaine Leblanc, nous afficherons l'avis de convocation pour l'AGA du comité des résidents de Ste-Perpétue.

14.02 - Abat-poussière

Le conseil demande à la direction générale de demander et négocier des soumissions pour l'épandage de l'abat-poussière. La décision sera entérinée au conseil de mai.

14.03 - Autorisation CPTAQ - Piste de motocross

Le dossier de la piste de motocross a été accepté pour une période de 5 ans suite à l'audience devant les commissaires en mars dernier. Le dossier avait d'abord été refusé à la première demande de monsieur Sébastien Mercier, un 2e refus en première audience devant les commissaires. Par la suite, monsieur Mercier a embauché un nouveau consultant et le dossier a été accepté lors de la 2e audience. L'excellence du travail de madame Geneviève Paré dans le montage complet de ce dossier est remarquable. Des remerciements ont été transmis à toutes les personnes impliquées dans le dossier.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, et résolu que cette session régulière soit levée.